

Compte rendu de la réunion du

Comité stratégique de la filière Automobile du 25 mars 2020

Agnès Pannier Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ouvre la séance en remerciant les participants et en rappelant le défi considérable auquel sont confrontés les services de réanimation (exemple du Grand Est). Cela justifie des mesures de confinement très strictes pour la protection de la population. Cette situation induit le sujet économique, qui a justifié la mise en place d'un dispositif de soutien massif aux entreprises (ordonnances présentées en conseil des ministres aujourd'hui), avec :

- **le mécanisme de chômage partiel** dont l'ampleur est sans égal
- **le soutien à la trésorerie** via les prêts avec garantie de l'Etat (PGE, pour une enveloppe totale de 300 Mds € de prêts), les fonds de garantie pour les assureurs crédit (10 Mds €) et les crédits exports (2 Mds €), ainsi que les dispositifs de prêts de Bpifrance.
- des dispositions sur **l'organisation du travail**
- **le report de charges sociales et fiscales**, en invitant les entreprises à se signaler auprès des URSSAF et du fisc en cochant les bonnes cases pour préciser leur demande

Sur la question du **chômage partiel**, beaucoup d'entreprises sont en train de faire leurs demandes. Il y aura une phase d'ajustements sur la gestion des demandes. Le ministère du Travail a beaucoup travaillé pour que l'information soit bien diffusée et redescendue au niveau régional, et pour la mise en ligne de l'information complète sur la plateforme www.travail-emploi.gouv.fr

Pour ce qui concerne **les reprises de travail**, il sera important de prévoir des protocoles de l'entrée des sites à la sortie des sites, pour que toutes les mesures de distanciation et de gestes barrières soient mises en œuvre de bout en bout. S'il n'est pas possible de mettre en œuvre ces gestes barrière, l'activité ne pourra pas reprendre.

Aujourd'hui, **les problèmes de logistique pour acheminer les masques sont réels**, même s'il n'y a pas de rupture d'approvisionnement aujourd'hui. Sur la partie industrielle, dans chaque filière, il serait important d'avoir des entreprises têtes de pont pour activer leurs fournisseurs afin d'acheter le maximum de masques à l'étranger, notamment en Chine. En effet, la pression sera croissante sur le marché des masques au cours des prochaines semaines. Les commandes qui seront signées en Chine ne seront pas toutes honorées. Pour les contrats de plus de 5 millions de masques, il faut les signaler à Santé Publique France, pour leur permettre d'en prendre une petite partie si nécessaire en fonction des besoins prioritaires du pays.

Dans le cadre d'un travail avec la filière Modes et Luxe, de nouvelles productions de masques sont actuellement en test en France, avec deux types de qualification : ceux pour contact avec le public et ceux qui sont pour usage BtoB. Il y a des mises en production de centaines de

milliers de masques de ces 2 catégories. Des tests sont en cours pour s'assurer que leurs propriétés restent intactes jusqu'à 10 lavages au moins.

Au niveau européen, un travail est en cours pour sortir de la crise et redémarrer le mieux possible. Des propositions sont émises au niveau de l'Union européenne, qui dépendent souvent de l'état d'urgence et de la crise selon les pays.

Damien Delevallée, conseiller auprès de Muriel Pénicaud, ministre du Travail

S'agissant des mesures relatives à **l'activité partielle**, la loi d'habilitation a permis de prendre des ordonnances, pour **étendre les dispositions à de nouveaux publics**. Le dispositif légal permet déjà de faire beaucoup de choses, et d'augmenter la prise en charge de l'entreprise pour l'activité partielle. Un décret et une ordonnance seront publiés dans les prochains jours (publication du décret le 26 ou le 27 mars) qui permettront d'augmenter la prise en charge, avec une **prise en charge à 70% du salaire brut jusqu'à un plafond de 4,5 SMIC**. Ce dispositif est rétroactif, pour toutes les demandes **à compter du 1^{er} mars**.

Les communications ont été partagées avec les DIRECCTE, pour que toutes les strates, au niveau local également, aient la même information sur l'éligibilité à l'activité partielle. Les entreprises en diminution d'activité seront bénéficiaires du dispositif sur l'activité partielle. **Une task force est mise en place par le ministère du Travail pour produire des recommandations pour chaque secteur**, à partir des recommandations sanitaires très concrètes que chaque secteur aura pu produire (gestes de distanciation et bonnes pratiques).

S'agissant des masques périmés, publication ce jour d'une note de la DGT qui précise que les masques périmés depuis moins de 6 mois pourront être également utilisés.

S'agissant des ordonnances adoptées ce matin en Conseil des ministres, un certain nombre de mesures permettront de **réduire pour l'employeur le délai de prévenance pour poser des RTT ou des jours issus du compte épargne temps**. Elles prévoient également la **possibilité de mobiliser les congés payés dans la limite de 6 jours, à condition d'avoir un accord collectif**. Sur le temps de travail, pour les activités qui concourent à des besoins essentiels, il existe une flexibilité nouvelle et temporelle pour faire sauter les limites à la durée du travail dans la limite du cadre européen.

Luc Chatel, président du CSF Automobile, évoque 4 sujets sur la situation de la filière automobile :

- **L'immense majorité des sites de production sont aujourd'hui fermés**, face à la chute de la demande et pour répondre à l'exigence de sécurité des salariés. Cependant, **l'activité doit continuer dans certains domaines** : fournisseurs qui livrent en Asie, ou qui travaillent dans certains secteurs particuliers. Pour l'ingénierie et la R&D, la situation est compliquée, tout ne pouvant se faire en télétravail. Une partie des équipes est en chômage partiel. Dans les services automobiles, il y a une grande complexité pour faire appliquer l'arrêté du 14 mars. Certains qui ont l'autorisation de travailler se font verbaliser sur le terrain.
- **Sur le chômage partiel** : la filière salue le dispositif mis en place, qui est clé pour la survie des entreprises et la préservation de leurs salariés, mais on attire l'attention sur

les écarts perçus sur le terrain entre la gestion par les DIRECCTE et les annonces de la ministre. Le décret est très attendu.

- **Trésorerie** : les dispositifs annoncés sont très attendus et répondent à un besoin qui va être considérable dans la filière. Des précisions sont nécessaires de la part de Bpifrance sur les process à mettre en œuvre.
- **Préparation de la reprise d'activité** : Il est important de préparer la reprise. Certaines entreprises se sont arrêtées et devront repartir. La PFA est en train de coordonner les acteurs pour un plan de reprise, en tenant compte du retour d'expérience en Chine. Cela passe par (i) **la mise en place de protocoles très stricts** pour assurer la protection des salariés, en y intégrant la mise à disposition de **masques en quantités**, ; (ii) **une bonne articulation entre tous les acteurs de la « supply chain »** (synchronisation de la reprise entre constructeurs, équipementiers et sous-traitants). Nous devons **demandeur des reports d'échéance** sur la mise en place de nouvelles exigences réglementaires ou normes, car les entreprises ne parviendront pas à les mettre en place compte-tenu des arrêts de production et les retards pris dans certains développements.

Luc Chatel salue enfin les **actions de solidarité au sein de la filière** automobile, les échanges de bonnes pratiques à tous les niveaux, la remise de masques par plusieurs grands groupes et PME/ETI aux hôpitaux et la mobilisation de certaines de nos entreprises pour produire elles-mêmes des masques.

Agnès Pannier Runacher indique qu'il serait utile de capitaliser sur les protocoles qui ont été réalisés en Chine par les entreprises de la filière. La PFA transmettra les éléments collectés aux ministères et à l'UIMM qui travaille également sur de tels protocoles. Par ailleurs, les entreprises qui produisent des masques doivent se signaler auprès du ministère.

Philippe Darmayan, président de l'UIMM, informe en ce sens qu'ils élaborent des fiches sur la base des informations transmises pour pouvoir les diffuser largement aux PME et ETI.

Interventions des constructeurs

Philippe Burros informe que **toutes les usines du groupe Renault sont fermées**. Un redémarrage est en cours en Corée et en Chine. Il s'engage à **partager les protocoles** établis pour la protection des salariés dans leurs usines.

Il indique par ailleurs que **tout leur réseau commercial est fermé**, et que les activités d'après-vente ont beaucoup de mal à se poursuivre car les salariés utilisent le droit de retrait. Il indique enfin qu'ils ont pris des mesures pour **sécuriser la trésorerie de leur réseau de concessionnaires**.

Il reprend la demande de Luc Chatel de **report de certaines échéances réglementaires, notamment concernant la nouvelle norme Euro 6 d Full**.

Il témoigne d'une chute très forte des chiffres d'affaires (-77% en Italie, -45% en France et en Espagne) devant conduire à une chute de 20 à 25% en Europe sur le 1^{er} semestre.

Il conclut en indiquant qu'il faut penser d'ores et déjà à la fin du confinement, et **prévoir un train de mesures pour relancer la demande** (prime à la casse ?) ainsi que des financements pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

La ministre demande à la PFA de lui **faire une note de synthèse sur l'état des lieux des jalons réglementaires** et des demandes de report.

Laurent Fabre rappelle que la protection des personnels est la priorité de PSA depuis le début de cette crise. C'est la raison pour laquelle le Groupe a suspendu les activités de leurs sites industriels dès le 16 mars, et au moins jusqu'au 27 mars, en renforçant les mesures pour les établissements qui devaient absolument rester ouverts (AV, distribution de pièces de rechange). La R&D fonctionne en télétravail.

Alors que les mesures de confinement seront certainement prolongées, il faut absolument penser également à la pérennité de notre groupe, puisque l'entreprise ne réalise plus de rentrée de cash. Une entreprise de la taille de PSA ne peut pas résister longtemps à une absence quasi-totale de recettes. Or, la livraison des véhicules est aujourd'hui très difficile car les clients se font verbaliser quand ils vont dans les garages.

PSA a des **carnets de commandes importants** (lancements récents comme Peugeot 208, 2008, ou Opel Corsa notamment) : il faut créer les conditions pour pouvoir fabriquer et livrer les voitures qui peuvent l'être dans de bonnes conditions sanitaires. Le groupe compte pour cela redémarrer des usines à l'étranger. Cela sous-entend de redémarrer certaines activités en France comme la fabrication des moteurs, les boîtes de vitesses...

Nous travaillons ainsi pour une reprise d'activité dès que possible sur le territoire national. Il s'agirait bien entendu d'un redémarrage progressif et sécurisé, en tirant parti de l'expérience de la Chine : mesures barrières renforcées, visibles, déployées systématiquement et auditées sans complaisance.

Mesures simples et visibles : port systématique du masque et des lunettes de protection, marquages au sol assurant le respect des distances de sécurité sanitaire, fermeture des cantines, organisation du travail garantissant moins de quatre contacts par jour, désinfection des parties communes toutes les 60 minutes, doublement des services de ramassage pour garantir la distance entre les passagers etc., le tout audité avec rigueur suivant un protocole renforcé arrêté avec la médecine du travail.

Nous avons établi un **programme de déploiement de mesures barrières renforcées** à la disposition de nos fournisseurs et de nos concessionnaires, et qui sera d'autant plus efficace qu'il s'accompagne de l'encouragement des pouvoirs publics, préfetures et administrations centrales, en particulier en assurant la libre circulation des personnels qui travaillent tant dans la production que dans la logistique amont et aval de cette production.

L'échéance de début avril est envisagée mais cette reprise n'a de sens que si les conditions de sorties dérogatoires permettent aux clients de venir prendre livraison des véhicules. Les constructeurs peuvent assurer ces livraisons dans de bonnes conditions de protection des salariés et des clients (mesure barrières et distanciation à valider avec les OS).

La ministre entend cette volonté de redémarrage mais elle rappelle que la capacité du virus à circuler est très forte, et que **le Gouvernement sera amené à constamment ajuster les arbitrages** sur la nature des mesures de confinement et la discipline à respecter en fonction de l'avis des scientifiques au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Interventions des équipementiers et fournisseurs

Patrick Koller (Faurecia) indique que la durée de l'arrêt de l'outil de production aura une implication sur la vitesse de la reprise, le working capital, la trésorerie des entreprises ... Il faut **trouver des modalités de reprise qui s'accompagnent de protocoles sanitaires stricts, et que les usines puissent être auditées** pour s'assurer que les salariés sont bien protégés. Il indique qu'il y aura **besoin de masques en quantité** pour pouvoir reprendre. Il informe dans ce cadre que son entreprise a investi pour fabriquer elle-même des masques chirurgicaux et qu'il a besoin de tissus pour cela.

Jacques Aschenbroich (Valéo) indique la **volonté de beaucoup de leurs clients constructeurs non français de redémarrer rapidement leur production**. Il est donc impératif de définir rapidement des protocoles pour permettre à Valéo de pouvoir redémarrer rapidement pour accompagner les clients en Europe.

Laurent Favre (Plastic Omnium) rappelle que la sécurité au travail est un impératif. Pour produire les pièces, il a besoin d'acheter des composants dans d'autres pays européens, ce qui nécessite d'**avoir une approche européenne de la chaîne logistique**.

Eric Le Corre (Michelin) indique la **volonté de redémarrage d'usines et de certains ateliers** dès la semaine prochaine pour répondre à la demande. Le redémarrage est conditionné à la mise en place des conditions sanitaires strictes. Ils examinent aujourd'hui la **possibilité de produire eux-mêmes des masques** (type FFP2) mais avec des difficultés d'approvisionnement de polypropylène. Il indique enfin que l'Amérique du Nord est en train d'arrêter son activité.

François Liotard (Lisi, représentant des fédérations de fournisseurs), indique la forte présence de son groupe et de l'industrie automobile dans le Grand Est, région particulièrement touchée par le covid-19. Il indique que les industriels de la mécanique ont été pour la plupart mises à l'arrêt, et qu'il faudra de **5 à 10 jours de préavis pour pouvoir redémarrer** : il convient donc d'anticiper en informant très en amont les fournisseurs.

Bertrand de La Fouchardière (FIEV) indique en complément la **forte dépendance de la filière automobile à l'affacturage**, ce qui est susceptible d'aggraver les problèmes de trésorerie. Par ailleurs, l'arrêt rapide des usines conduit à des **surcoûts de stockage** liés au retour de marchandises. Il formule **plusieurs demandes de clarifications des règles d'application de plusieurs mesures d'urgence** (ex. règles relatives au **chômage partiel**, suspension des inspections des centres de **contrôle technique**) et à poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Il rappelle par ailleurs **l'importance d'une solidarité exemplaire au sein de la filière automobile** entre donneurs d'ordre et fournisseurs. Les équipementiers souhaitent **participer à la réflexion pour la relocalisation d'une partie de la chaîne de valeur de l'industrie automobile**. À ce titre, ils se tiennent à disposition du gouvernement et de l'administration pour dresser un état des lieux ainsi qu'une étude prospective sur les raisons ayant poussé les

sites de production à être délocalisés, les typologies de production qui pourraient être relocalisées, et les conditions de la relocalisation. **Une baisse des impôts de production** fait bien entendu partie de cette dynamique.

Il précise enfin qu'un plan de relance comprenant un soutien de la demande **ne peut être exclusivement centré sur les véhicules hybrides ou électriques**. Pour booster la production sur les sites français, la FIEV recommande que celui-ci **favorise également l'achat de véhicules thermiques produits en France** (essentiellement véhicules particuliers de segments supérieurs et utilitaires) et passe par un soutien au marché des flottes d'entreprise. Il demande enfin une renégociation de certains objectifs environnementaux.

Intervention des services de l'automobile

Francis Bartholomé (CNPA) rappelle que son organisation représente un certain nombre d'activités dites « essentielles », selon l'arrêté du 14 Mars. Depuis une semaine, il y a **beaucoup de confusion sur le terrain**, car il faut assurer à la fois la protection des salariés et la continuité des entreprises.

IRP Auto est en train d'établir un **kit de bonnes pratiques pour la branche** pour préciser les mesures à prendre sur le plan sanitaire. Il s'agit d'un travail majeur, à l'image de ce qui a été fait pour le bâtiment. Aujourd'hui, **l'immense majorité des entreprises ne disposent pas de masques de protection**. Des actions sont en cours pour récupérer des masques avec la Chine.

La chute de chiffre d'affaires est très brutale – baisse entre 60 et 100% selon les métiers. Les entreprises sont souvent condamnées à fermer mais sont aussi souvent en situation d'alerte opérationnelle. Les services de l'automobile veillent à assurer une continuité de services. Il est cependant important de clarifier le périmètre des activités autorisées à ouvrir.

Il y a un **impératif à ce que l'ensemble des entreprises puissent être éligibles au chômage partiel**.

Pour les concessionnaires – la gestion des stocks est une problématique majeure. Les constructeurs accompagnent leurs réseaux, mais **la mobilisation de trésorerie nécessitera la mise en place de prêts garantis par l'Etat**. Cela permettra de répondre à bon nombre de problèmes. L'activité est à l'arrêt complet. Des assouplissements seraient nécessaires pour récupérer du chiffre d'affaires. **La dépréciation des stocks** doit être également une problématique à examiner. La profession porte actuellement 500 000 véhicules d'occasion.

Les clients ne circulent plus et **les autorisations à se déplacer ne spécifient pas clairement la récupération de véhicules neufs ou d'occasion ou l'autorisation d'aller au garage**. Il serait important de préciser que la dérogation est valable pour les "déplacements pour se rendre dans un établissement autorisé à recevoir du public", avec un lien vers le site du Gouvernement dressant la liste des activités autorisées.

Les services de l'automobile demandent l'instauration d'un **moratoire sur la réglementation CAFE** sur la baisse des émissions de CO₂ et sur le **verdissement des flottes** (en application de la loi LOM sur les mobilités).

Le CNPA souhaite travailler, en concertation avec l'Etat, à un Plan de relance massif pour le secteur. Pour les TPE-PME, il faudra prévoir des mesures d'accompagnement sans précédent, pour faire face aux problèmes importants de trésorerie auxquels elles sont déjà confrontées.

La ministre indique qu'il faut **clarifier la limite de la fonction essentielle** – si l'infirmière ne peut pas aller faire réparer sa voiture, cela ne convient pas. Le fait d'autoriser la livraison de VN, au moins a minima, doit être rendu possible.

PSA est favorable à une livraison minimum, si le protocole sanitaire est respecté.

Thierry Archambault (CSIAM) indique la particularité du commerce dans le domaine de la moto, qui est resté ouvert. Il demande à ce que **les règles soient alignées sur ce qui sera fait pour les véhicules particuliers**. Il demande par ailleurs un **report d'autres échéances réglementaires**, notamment **l'obligation d'équipement des véhicules en radio numérique terrestre (DAB), la norme Euro 5 pour les motos, et la norme Euro 6D Full** pour les VP. Il demande enfin que soient prolongées les périodes de dérogation pour stock de fin de série en cours (date de fin prévue en aout 2020, intenable désormais).

Intervention de Bpifrance

Alexandre OSSOLA indique que deux grands types de dispositifs ont été lancés, ceux initiés par Bpifrance, et ceux de prêts garantis par l'Etat, qui sont délégués aux banques.

Dispositifs Bpifrance pour apporter du cash aux PME, TPE et ETI, sans garantie :

- Avec les Régions, le prêt **Rebond** de 10 à 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé.
- Le prêt **Atout**, jusqu'à 5M€ pour les PME, 30M€ pour les ETI, octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement.

Prêts garantis par l'Etat (PGE) : enveloppe de prêts prévu de 300 Mdrs d'euros. S'adresser à sa banque pour obtenir un prêt garanti par l'Etat, puis, une fois les conditions arrêtées, saisir un formulaire sur le site de Bpifrance pour obtenir un numéro unique à transmettre à sa banque pour l'octroi du prêt (pour éviter les doubles demandes dans des banques différentes) : remboursement différé d'au moins 1 ans, et jusqu'à 5 ans.

Report des échéances de prêts : l'engagement a été pris par les banques d'accepter un report des échéances de prêt jusqu'à 6 mois sans frais, mais il faut être vigilant sur la bonne application de cet engagement par tous.

Intervention des syndicats : **Eric Vidal** (CGC), **Jean-Marie Robert** (CFDT) et **Laurent Smolnik** (FO) en présence de **Bernard Hayat** (CFTC).

Les partenaires sociaux précisent que pour les salariés, **un redémarrage progressif ne sera possible que dans une démarche coordonnée où toutes les conditions de sécurité seront garanties** pour rassurer les salariés et leurs familles, et retrouver la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Cela suppose la **réalisation de protocoles sanitaires 'Covid19'** explicites, partagés, respectant les consignes gouvernementales et en parfaite ligne avec la

déclaration de la métallurgie du 20 mars ou celle des services de l'automobile du 24 mars. Ces protocoles doivent couvrir le parcours du salarié du départ de son domicile à son retour. Ces protocoles seront régulièrement audités et évalués. Les équipements de protection (masques, gels, ...) seront bien sûr disponibles en quantité suffisante.

Pour la reprise d'activité, qui ne peut être que progressive, et face à la forte inquiétude, le volontariat sera privilégié. Un point de vigilance, sur les injonctions contradictoires dans le temps par rapport aux moyens mis à dispositions pour la protection des salariés durant la phase de maintien des activités totales ou partielles (productions, R et D, services ...), les mises en sécurités d'installation et la reprise d'activité en sécurité sanitaire.

Concernant **l'activité partielle**, de réelles incompréhensions et tensions avec les Direccte ont été relevées, en particulier, pour les employeurs qui n'en ont pas l'expérience ou pour les entreprises d'activités déclarées essentielles alors que leur CA a été divisé par 2. Il faut **clarifier l'éligibilité des situations**, confirmer le décret au plus vite et assurer une cohérence dans la mise en œuvre. Côté employeurs, on observe parfois **quelques confusions entre activité partielle et télétravail** qu'il faudrait éviter.

La reprise doit aussi faire l'objet d'une approche de coordination globale de la filière afin de ne pas cascader les risques et pressions liées au fort besoin de pièces, composants au redémarrage, d'autant plus que les redémarrages peuvent se faire de façon asynchrone dans le temps par rapport à l'épidémie. Dans le contexte actuel, les organisations syndicales réaffirment l'importance de **maintenir les compétences** et soulignent le projet mené par la PFA pour rendre visibles et accessibles les formations distancielles utiles et efficaces pour la filière.

Sur la relation clients/fournisseurs, des pressions subsistent quand les sites hors de France continuent leur activité avec des menaces sur leurs fournisseurs de pénalités de retard inchangées alors que la situation ne permet pas de livrer.

Enfin, les organisations syndicales partagent la **nécessité de travailler à un plan de relance** et de **documenter les impacts des baisses de volume sur les objectifs d'émission de CO2** pour 2020 et 2021 pour intervenir le cas échéant auprès de la Commission européenne.

Conclusion et suites à donner

Luc Chatel remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur mobilisation face à la crise que nous traversons, avec un véritable esprit de responsabilité, et donne la parole à la ministre pour conclure.

La ministre remercie à son tour l'ensemble des acteurs de la filière automobile et rappelle les demandes formulées :

- échanger rapidement avec les entreprises de la filière qui fabriquent des masques (au moins Faurecia et Michelin)
- recevoir de la PFA un mémo sur les principales demandes à date de report d'échéances réglementaires ou normatives au regard des retards pris par la période de confinement actuelle.

- établir, sous la coordination de la PFA, un plan de redémarrage qui permette de planifier les actions à mener tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en travaillant notamment sur des protocoles sanitaires à mettre en place comme condition de la reprise. La question de la disponibilité des masques est importante dans ce cadre

Elle rappelle néanmoins, sur ces perspectives de redémarrage, que, si la situation sanitaire se détériorait, et en fonction de l'évaluation du Comité d'experts, le gouvernement pourrait être amené à prendre des mesures réduisant encore le champ des activités essentielles pouvant se poursuivre.

Elle note enfin la disponibilité des acteurs de la filière à travailler sur un plan de relocalisation, à intégrer aux réflexions sur l'après-crise et le plan de relance. Elle reprendra rapidement contact sur ce sujet.